

Mme Christelle GAUTHEROT,
IA DASEN 1
12 boulevard d'Indochine
75019 Paris

Objet : La faute majeure de conception d'AFFELNET à Paris

Paris, le 05 juillet 2018

Synthèse : Ayant pu rencontrer de nombreux parents dont les enfants ont été non affectés ou mal-affectés par AFFELNET, et grâce aux données qu'ils ont amenées, le groupe parentsdeleves75.fr a pu faire un travail d'analyse inédit. Ce travail nous a permis de comprendre qu'une faute majeure de raisonnement dans la conception d'AFFELNET entache ses résultats et les rend inégaux. Cette analyse a été d'autant plus complexe à mener que le Ministère a organisé l'opacité sur des résultats (le socle de compétence) qui auraient permis de comprendre plus tôt les défaillances d'un système national, même si du fait de paramétrages et de conditions particulières elles ne se révèlent principalement qu'à Paris.

L'initiative du site <https://parentsdeleves75.fr> nous a fait rencontrer des dizaines de parents ayant leurs enfants non affectés en lycée et bien plus encore de parents scandalisés par l'affectation proposée. Nous estimons d'ailleurs que les premiers chiffres qui annoncent environ 200 enfants non affectés sont très loin de refléter fidèlement la réalité.

C'est cette masse d'information que nous avons collectée qui nous permet d'analyser, de préciser les causes de l'échec d'AFFELNET à Paris, non-affectant ou mal-affectant les élèves par centaines.

Jusqu'à-là, l'absence de détail – jamais communiqué par le Rectorat – sur les résultats précis nous permettait d'incriminer un certain nombre de points, dont entre autres :

- Le découpage de Paris en districts, fractionnant la mixité sociale et ghettoisant le district EST ;
- Le bonus REP donnant des points sur une base rétroactive fonction de la carte scolaire, dépendant donc très majoritairement du lieu d'habitation, alors même que la sectorisation ne laisse aucun choix aux parents.

Même si ces points contribuent à l'injustice du système, les centaines de mails que nous avons reçus et un important travail de simulation nous permettent de comprendre les détails inédits du scénario catastrophe qui s'est déroulé pour la deuxième année consécutive, et ce malgré les critiques déjà émises l'an dernier.

Alors qu'AFFELNET est censé être un système équitable, nous démontrons que cette équité disparaît totalement du fait d'une **FAUTE MAJEURE DE CONCEPTION** du rectorat, qui se trouve dans deux causes agissant de concert :

- Le traitement apporté aux notes des bilans périodiques (qui sont lissées puis regroupées selon des paliers) ;
- La non harmonisation et l'absence de correction des notes du socle de compétences.

Les règles fixées par le rectorat pour évaluer le socle de compétences sont floues et interprétées différemment selon les établissements. Pour les notes, tout le monde sait ce que 20/20 signifie. Pour le socle de compétences, dans certains établissements un élève de très bon niveau aura "maîtrise satisfaisante", alors que dans un autre il aura "très bonne maîtrise". De plus, on ne sait pas toujours qui l'évalue ni comment (bien souvent en fin d'année, en quelques instants seulement).

Plus bas (voir infra, « Etude critique de l'affectation des élèves de 3ème par AFFELNET »), nous démontrons que pour un élève donné, l'absence d'harmonisation entre établissements fait que de glisser de "maîtrise satisfaisante" à "très bonne maîtrise" a la même conséquence sur son résultat AFFELNET que faire progresser sa moyenne des notes de 10 points. L'imprécision sur le socle annihile toute idée d'équité ! AFFELNET devient aléatoire et entraîne son lot de non affectations injustes.

De plus, la DGESCO (c'est-à-dire le ministère), dans sa lettre de cadrage de la session 2018 du DNB datée du 18/01/2018 aux Principaux de Collège, indique que le bilan de cycle 4 (donc les valorisations du socle de compétences) « *ne doit pas être communiqué aux candidats avant la publication officielle des résultats du DNB session 2018* », dans le plus total irrespect de textes antérieurs bien plus prioritaires, comme le décret n° 2015-1929 du 31-12-2015, l'arrêté du 31/12/2015 modifié par l'arrêté du 27/11/2017 et la note de service n°2017-172 du 22/12/2017, relatifs à la délivrance du DNB.

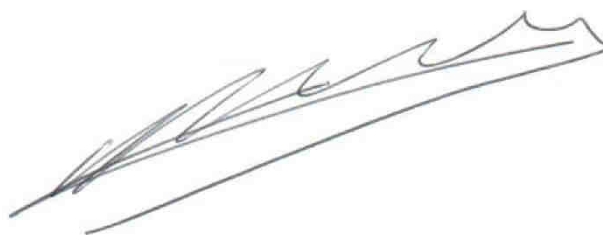
Nous sommes donc en présence d'un système :

- Mal conçu ;
- Incompréhensible pour les parents et les élèves qu'il gère ;
- Qui a des conséquences importantes et durables sur la vie des élèves affectés ;
- Et dont la DGESCO organise l'opacité en donnant aux principaux de collège des consignes irrespectueuses du droit.

En conséquence, nous demandons au ministère pour l'année 2018-2019 :

- Une complète remise à plat nationale d'AFFELNET, en commençant par la réécriture d'un cahier des charges visant à la fois la mixité sociale, la mixité scolaire et la justice sociale ;
- Une mise en œuvre transparente pour les familles ;
- La fin de la prise en compte du socle de compétences tant qu'un tel bilan ne repose pas sur des normes établies, partagées et comprises par tous, ainsi que sur un traitement clair et équitable des élèves : il n'est pas acceptable qu'une seule évaluation de l'élève basée sur des règles floues ait plus d'impact que son travail entier sur toute une année.

Pour l'équipe parentsdeleves75.fr,
Hervé RINDZUNSKI



Nous communiquons ce jour ces éléments à :

- M. Jean Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale ;
- M. Jean-Michel COIGNARD, Directeur de l'académie de Paris, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ;
- M. Gilles PÉCOUT - Recteur de l'académie de Paris,
- M. Antoine DESTRES, directeur des services de l'Éducation nationale chargé des écoles et des collèges (DASEN 1) ;
- Mme Christelle GAUTHEROT, directrice des services de l'Éducation nationale adjointe au DASEN 1 chargée des collèges ;
- Mme Catherine MERCIER-BENHAMOU, Directrice académique des services de l'Éducation nationale chargée des lycées ;

Etude critique de l'affectation des élèves de 3^{ème} par AFFELNET

Techniquement, le total de points AFFELNET d'un élève sans bonus (c'est à dire non boursier et non scolarisé en REP) est composé de 3 groupes de points qui s'additionnent :

- 9600 pour le "bonus district" ;
- 4800 pour ses notes (dites « bilans périodiques ») ;
- 4800 pour le socle de compétences.

Pour le bonus district, c'est simple : soit vous demandez un lycée dans votre district, et pour ce lycée vous avez 9600 points, soit vous demandez un lycée hors de votre district, et c'est 0 points. On peut considérer ce bonus injuste, c'est notre cas, mais en tout cas c'est pareil pour tous, donc égalitaire.

Pour les notes, il y a un algorithme qui lisse les notes (puis les classe selon des paliers), et réduit les écarts entre élèves. Ce système est donc censé lisser les inégalités entre notations. C'est pourtant une des deux bases de l'échec : en lissant les notes, il réduit la « plage » de notes possibles : on ne peut pas avoir 0 points, même avec une moyenne de 0/20, et on ne peut pas avoir 4800 points, même avec une moyenne de 20/20. En pratique, un élève aura entre 1500 points (pour 0/20) et 3500 points (pour 20/20). En gros, la « plage » de notes possibles est de 2000 points AFFELNET, pour une amplitude de notes de 20. Soit, présenté plus simplement, **1 point de moyenne donne à peu près 100 points AFFELNET**. C'est le premier versant du défaut de conception.

Pour le socle de compétences, le problème vient de ce que les instructions du Rectorat sont floues. Chaque établissement est donc maître de son processus de notation (cette année, par exemple, certains principaux de collèges ont donné des consignes de « clémence » aux enseignants, mais pas tous !). Chaque établissement évalue donc de son côté ce qu'est une "maîtrise satisfaisante" ou une "très bonne maîtrise" : c'est totalement inégalitaire.

En pratique, donc, pour un système qui est censé être le même aussi bien pour le public que pour le privé :

- Il n'y a aucune harmonisation entre les collèges ;
- Il n'y a aucune formation des personnes renseignant le socle de compétences ;
- Il n'y a surtout aucune comparaison entre collèges, qui permettrait de détecter les fortes différences et les erreurs d'interprétation des règles.

Tout devient alors possible. Certains établissements vont considérer que la norme est d'attribuer "maîtrise satisfaisante", quand d'autres vont considérer que la norme est d'attribuer "très bonne maîtrise"... Le problème, c'est qu'en termes de points AFFELNET, cela revient à dire que certains élèves seront notés sur 4800 points, alors que d'autres le seront sur 3840 points. Et ces 960 points de différence, si on les rapporte à la règle ci-dessus de « 1 point de moyenne donne 100 points AFFELNET », **c'est comme ajouter 9,6 points de moyenne !**

Le socle de compétences, en étant totalement inégalitaire, et ses résultats cachés aux parents, induit donc une injustice et un traitement totalement arbitraires.

Vous trouverez sur notre site une page explicitant bien le poids des points du socle de compétences : <https://parentsdeleves75.fr/2018/07/02/de-linfluence-du-socle-de-competences/> .